

# « Jeunes Talents Musique »

## Ecolages 2024-2025

### **Principe**

Les écolages sont facturés aux élèves par la Fondation, et c'est elle qui se charge ensuite de payer tous les cours suivis aux écoles ou prestataires.

En contrepartie, la Fondation verse aux parents la contribution de la Confédération.

#### **Tarifs**

Les tarifs annuels plafonds sont les suivants :

Niveau base: CHF 2'750.Niveau avancé I: CHF 3'500.Niveau avancé II: CHF 4'300.-

### Subventions de la Confédération :

Montants versés aux parents en début d'année scolaire :

Niveau base : CHF 1'000.Niveau avancé I : CHF 1'500.Niveau avancé II : CHF 2'000.-



